

Sainte-Thérèse, le 20 novembre 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le site de RDD à la Régie
intermunicipale de la Lièvre à Mont-Laurier

V/réf. :

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 novembre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 15 octobre 2019, 17 pages
2. Note au dossier du 13 novembre 2019 incluant les résultats d'analyse, 3 pages

Toutefois, l'annexe 6 du rapport d'inspection relève de la Ville du Mont-Laurier. En vertu de
l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au
responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme.

Stéphanie Lelièvre

Greffière

300, boul. Albiny-Paquette

Mont-Laurier (QC) J9L 1J9

Tél. : 819 623-1221 #141

Télééc. : 819 623-4840

slelievre@villemontlaurier.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez
en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une
copie de l'article précité de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (22)



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-10-15	Heure de début : 11 h 26	Heure de fin : 13 h 33
Intervention effectuée par : Amélie Turcot		
Accompagné par :		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Nom : Émilie Demers	Fonction : inspectrice

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200027630	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : Contrôle des lieux d'entreposage de matières dangereuses résiduelles (produites par d'autres) à des fins commerciales.		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301377354	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° de gestion doc. : 7610-15-01-03345-03	N° de document : 401862997
But de l'intervention : Vérifier si les correctifs requis ont été apportés à la suite de l'avis de non-conformité émis le 21 janvier 2019 concernant l'entreposage de matières dangereuses résiduelles.	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : lieu d'entreposage de matières dangereuses (RIDL)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2122989	Type de lieu : lieu d'entreposage de matières dangereuses
	Localisation du lieu : 1064, rue Industrielle Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,539273820500;-75,479455429400	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	Propriétaire	1064, rue Industrielle Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6	24425712	X2122989

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé, 11 °C	<input type="checkbox"/> Précisions	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Michel Papineau	Contremaître	----
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sandra Bissonnette	Responsable de la réception des matières dangereuses résiduelles	----
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carole Boudrias	Directrice générale adjointe	Bur.: 819 623-7382

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès du contremaître, de la responsable de la réception des matières dangereuses résiduelles, puis du directeur général.		

6 Plainte		<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--	--

7 Photo numérique	<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 28	Nombre de photos intégrées au rapport : 12
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Amélie Turcot avec un appareil photo de type Canon Powershot A1000. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\turam01\7610-15-01-03345-03\2019-10-15</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Croquis	01	7610-15-01-03345-03 / R.I.D.L. Croquis du lieu lors de l'intervention du 15 octobre 2019
2	Document	02	Registre des entreprises du Québec. État des renseignements au 2019-10-21. NEQ 8824425712. S/O
3	Document	03	Registre des immeubles du Québec. Droits au 2019-10-21. Lot 2 678 119 du Cadastre du Québec. S/O
4	Document	04	Formulaire de remise du duplicata signé le 15 octobre 2019 par le contremaître et l'inspectrice et Formulaire d'information sur les prélèvements rempli par l'inspectrice le 15 octobre 2019.
5	Document	05	CEAEQ. Dossier d'analyse. Projet : Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Reçu le 17 octobre 2019.
6	Document	06	Lettre signée le 30 janvier 2019 par le directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Objet : Correctifs. art. 48

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO				
#	Identification des échantillons	Nature	Type	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
1	1	Résidu liquide	Échantillon composé	4	1
2	2	Résidu liquide	Échantillon composé	4	1
3	3	Résidu liquide	Échantillon composé	4	1
Duplicata des échantillons remis :			<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :			<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
<p>La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre exploite un lieu d'enfouissement technique et un centre de tri de matières résiduelles au 1064, rue Industrielle, à Mont-Laurier, sur le lot 2 678 119 du Cadastre du Québec. L'exploitant n'est pas titulaire d'autorisation.</p> <p><u>Dernière inspection</u> : 2018-11-05 – contrôle des lieux d'entreposage des matières dangereuses résiduelles (MDR)</p> <p>Manquements dans les 5 dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2019-01-21 : Avis de non-conformité pour <ul style="list-style-type: none"> o Règlement sur les matières dangereuses (RMD) art. 44, soit ne pas avoir entreposés des contenants de matières dangereuses résiduelles dans un conteneur ou sous un abri; o RMD art. 46 al. 1 partie 1, soit ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées sur des contenants de matières dangereuses résiduelles; o RMD art. 46 al. 1 partie 2, soit ne pas avoir apposé une étiquette indiquant la date de début d'entreposage sur des contenants de matières dangereuses résiduelles. - 2019-03-19 : Avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire (SAP); - 2019-09-03 : Décision de réexamen en faveur de la SAP; - 2019-09-20 : Requête enregistrée au Tribunal administratif du Québec. 	

13 Description de l'intervention
<p>Visite du site d'entreposage des MDR (voir croquis en annexe 1) en compagnie du contremaître et de la responsable de la réception des matières dangereuses résiduelles. Le site est clôturé, mais des contenants (bacs de recyclage) se trouvent à l'extérieur de la zone clôturée. Le sol est sablonneux, mais le contremaître nous indique qu'une surface en asphalte est présente en-dessous. Aucun toit ne surplombe le site. Selon le contremaître, qui est au courant de la SAP, les travaux n'auraient pas eu lieu à cause d'une entente en cours avec le directeur général pour le règlement de la SAP.</p>

13 Description de l'intervention

Après le dépôt des MDR par les citoyens (photo 1), la responsable de la réception des MDR fait le tri et organise leur entreposage. Les MDR entreposés dans les bacs-citernes viennent d'être collectés par Véolia. Les bacs citernes, entreposés sur des palettes et sur une plateforme de béton fissurée (non-étanche) sont vides ou en remplissage (photos 6 à 10). Des traces d'écoulements au sol sont visibles (photos 8 et 10).

17 conteneurs bleus pour le recyclage des peintures sont présents le long des clôtures à l'intérieur du site (photos 2 et 3). Certains contiennent des contenants de peinture (photo 4).

Un grand conteneur est présent et contient des contenants de MDR (photo 3).

La cage d'un bac-citerne disposé à côté du grand conteneur contient plusieurs contenants dont on ne peut identifier les matières qu'ils contiennent sans faire de prélèvement et d'analyse pour chacun des contenants (photo 5). Certains ont des indications, tel que : acide, lave-vitre, huile. Des traces d'écoulements au sol sont visibles.

Sur des palettes, entre les points GPS 281 et 282, des contenants de 18,9 litres sont entreposés, certains sont vides, mais nous en identifions 8 qui sont remplis (donc 151,2 litres) d'un liquide noir visqueux et à forte odeur de produits pétroliers (photo 11). Nous procédons à l'échantillonnage composé de 4 d'entre eux (photo 12) et une copie légale des prélèvements est remise à l'exploitant (annexe 4). Les prélèvements se sont déroulés entre 12h35 et 13h09 au point GPS 282.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Vérification des prélèvements avec le CEAEQ :

- Les prélèvements ont été acheminés au CEAEQ et l'analyse est en cours (annexe 5);
- Il est convenu avec le laboratoire que l'analyse des matières peut se faire sur le premier prélèvement seulement (M-1), puisque tous les paramètres d'analyse demandés peuvent être extraits sur un même prélèvement;
- Les résultats ne sont pas joints au présent rapport.

Vérification des engagements de l'exploitant suite à la non-conformité constatée le 5 novembre 2018 :

- Construction d'une plateforme en ciment et d'un toit pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles au printemps 2019 : non-réalisé lors de l'intervention;
- Étiquetage des matières entreposées avec la date du début d'entreposage : réalisation partielle, certains des contenants en remplissage étaient identifiés, quelques affiches sont présentes sur les clôtures de manière à indiquer où sont entreposées les matières, mais les contenants pleins et fermés ne sont pas identifiés. Aucune date n'est visible au moment de l'intervention.

Vérification auprès de la directrice générale adjointe et du contremaître (appel du 24 octobre 2019 vers 10h30) :

- Explication des constats (entreposage de MRD et affichage) et manquements maintenus;
- À propos de l'engagement du directeur général (en vacances, annexe 6), le contremaître me confirme que les travaux n'ont pas été réalisés puisque l'exploitant attendait la décision finale relativement à la SAP imposée.

15 Conclusion

L'inspection m'a permis de constater que :

Qui : La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Quand : Lors de l'intervention du 15 octobre 2019

Quoi : L'entreprise

- n'a pas réalisé les correctifs pour lesquels elle s'était engagée, soit de construire une plateforme de ciment et un toit pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles et l'affichage de chacun des contenants de MDR entreposé
- et n'entrepose pas les matières dangereuses résiduelles de manière conforme, soit
 - Entreposage de MDR à l'extérieur (sans abri), Règlement sur les matières dangereuses (RMD), art.44;
 - Absence d'étiquette pour l'entreposage de MDR, RMD, art. 46 al.1 partie 1;
 - Absence d'étiquette indiquant la date du début d'entreposage de MDR, RMD art. 46, al.1 partie 2.

Où : Sur le lot 2 678 119 du Cadastre du Québec, au 1064, rue Industrielle, à Mont-Laurier.

Comment et pourquoi : Les travaux n'ont pas été réalisés puisque l'exploitant attendait la décision finale relativement à la SAP imposée.

Les manquements reprochés sont :

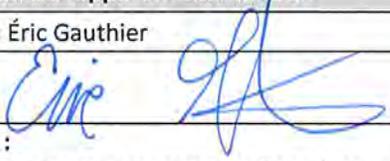
- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44
- Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant la date du début de l'entreposage sur un contenant, à savoir les contenants d'huiles usées de 18,9 litres remplis au maximum de leur capacité sans étiquette indiquant le nom des matières entreposées.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al.1 partie 1
- Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur un contenant, à savoir les contenants d'huiles usées de 18,9 litres remplis au maximum de leur capacité sans étiquette indiquant la date du début de l'entreposage.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al.1 partie 2

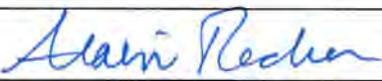
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
1	Manquement : Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri. Référence légale : Règlement sur les matières dangereuses, article 44	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C+
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Les matières dangereuses résiduelles ne sont pas accessibles aux citoyens (lieu clôturé) et le lieu d'entreposage est éloigné des habitations. Cependant, les travailleurs pourraient subir des dommages lors de la manipulation des produits puisque les contenants peuvent être endommagés par les intempéries (soleil, gel) et laisser leur contenu s'échapper. L'incompatibilité entre les produits sur le lieu peut aussi présenter un risque qui pourrait mettre en danger les travailleurs.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Des traces d'huiles usées au sol sont visibles et contaminent donc le sol sur le lieu. Ces huiles usées pourraient migrer avec les précipitations vers les cours d'eau en dehors de la propriété et ainsi porter atteinte à la qualité de l'eau (la végétation et la faune).	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Le lieu d'entreposage des matières résiduelles dangereuses se situe dans un secteur industriel.	
2	Manquement : Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées et la date du début de l'entreposage, sur un contenant, à savoir les contenants d'huiles usées de 18,9 litres remplis au maximum de leur capacité sans étiquette indiquant le nom des matières entreposées et la date du début de l'entreposage. Référence légale : Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al.1 partie 1 et partie 2	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : D+
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : La matière qui n'est pas identifiée lors de la manipulation des contenants présente un risque que les précautions requises ne soient pas mises en place, ce qui peut augmenter le nombre d'incidents. Ainsi, il peut y avoir atteinte à la santé et sécurité des travailleurs.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : L'affichage ne présente pas de risque pour la qualité de l'eau, du sol, de l'air, de la végétation ou de la faune.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative) Explication : L'affichage concerne la bonne compréhension des matières entreposées.	

16.1 Facteurs aggravants		<input type="checkbox"/> SO
<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : Avis de non-conformité du 21 janvier 2019 pour <ul style="list-style-type: none"> - RMD art. 44, soit ne pas avoir entreposés des contenants de matières dangereuses résiduelles dans un conteneur ou sous un abri (gravité mineure); - RMD art. 46 al. 1 partie 1, soit ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées sur des contenants de matières dangereuses résiduelles (gravité mineure); - RMD art. 46 al. 1 partie 2, soit ne pas avoir apposé une étiquette indiquant la date de début d'entreposage sur des contenants de matières dangereuses résiduelles (gravité mineure). 	
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :	

16.2 Facteurs atténuants		<input checked="" type="checkbox"/> SO

17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants. Ainsi, en vertu de la Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale, il est recommandé : <ul style="list-style-type: none"> - d'envoyer un avis de non-conformité pour les manquements aux articles 44 et 46 al.1 partie 1 et partie 2 du Règlement sur les matières dangereuses, - d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 44 du Règlement sur les matières dangereuses (article 138.4 al. 1 (2) du RMD – 3 500 \$ pour une personne morale) afin de prévenir d'autres manquements et d'en dissuader la répétition, - de transférer le dossier au Service des Enquêtes - et de planifier un suivi de manquement, afin de s'assurer d'un retour à la conformité. 	
Rédigé par : Amélie Turcot	Fonction : inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2019-11-06

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Éric Gauthier		Fonction : Chef d'équipe
Signature : 		Date : 2019/11/07
Commentaires : Je suis en accord avec les recommandations formulées : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Transmettre un avis de non-conformité <input type="checkbox"/> Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional <input checked="" type="checkbox"/> Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité <input checked="" type="checkbox"/> Après discussion avec la direction et selon les circonstances particulières du dossier, et malgré la présence du ou des facteur(s) aggravant(s), il a été convenu de ne pas recommander la SAP. Transmettre un avis de non-conformité et imposer la SAP si le manquement n'a pas été corrigé lors du suivi du manquement, afin d'inciter le retour rapide à la conformité et dissuader la répétition du manquement; <input type="checkbox"/> Transférer le dossier au Service des Enquêtes <input type="checkbox"/> Fermer l'intervention 		

Approuvé par : Alain Rochon		Fonction : Directeur adjoint CCEQ
Signature : 		Date : 19-11-12
Commentaires : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP; <input checked="" type="checkbox"/> Selon les circonstances particulières du dossier, et malgré la présence du ou des facteur(s) aggravant(s), assurer le suivi du dossier et imposer la SAP si le manquement n'est pas corrigé lors de l'inspection ou de la vérification de suivi. 		



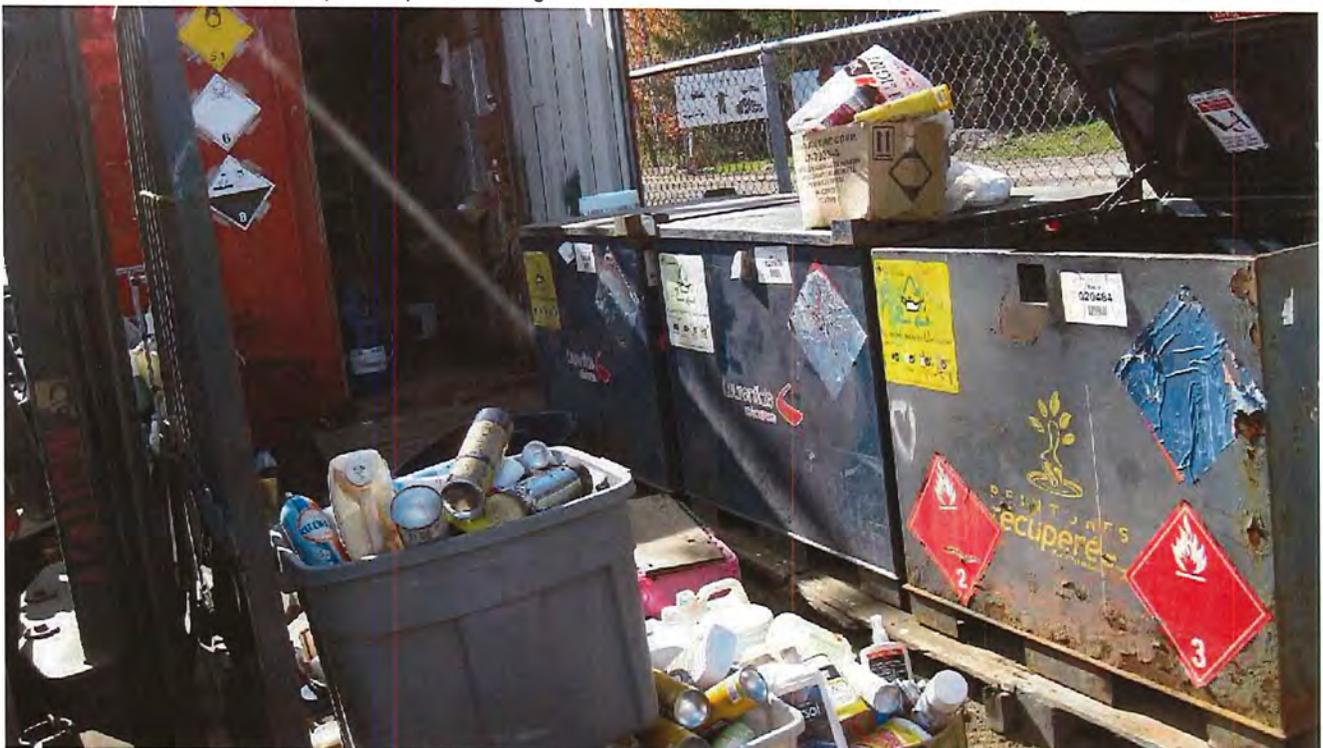
IMG_0001.JPG

Photo 1. Dépôt des MDR par les citoyens.



IMG_0002.JPG

Photo 2. Conteneurs de tri et conteneurs pour les peintures usagées.



IMG_0003.JPG

Photo 3. Conteneur de MDR, conteneurs de peintures usagées et bacs remplis de canettes de MDR sous pression.



IMG_0004.JPG

Photo 4. Vue sur l'intérieur d'un conteneur de peintures usagées. Présence de solvants.



IMG_0013.JPG

Photo 5. Cage d'un bac-citerne et contenants de MDR partiellement identifiés.



IMG_0007.JPG

Photo 6. Entreposage d'huiles usées.



IMG_0010.JPG

Photo 7. Bac-citerne ayant contenu du chlorure de polyaluminium destiné à recevoir des huiles usées.



IMG_0017.JPG

Photo 8. Entreposage de MDR sur des palettes déposées au sol avec écoulement récent visible.



IMG_0020.JPG

Photo 9. Entreposage de bacs-citernes destinés à recevoir des huiles usées sur des palettes déposées au sol.



IMG_0022.JPG

Photo 10. Entreposage de bacs-citernes destinés à recevoir des huiles usées sur des palettes déposées au sol.



IMG_0025.JPG

Photo 11. Prélèvement avec un tube à clapet (bailer) à usage unique.



IMG_0026.JPG

Photo 12. Disposition du prélèvement avec un tube à clapet (bailer) à usage unique dans les contenants de verre destinés à l'analyse.

7610-15-01-03345-03 / Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Mosaïque de photos prises lors de l'intervention du 15 octobre 2019



IMG_0001.JPG



IMG_0002.JPG



IMG_0006.JPG



IMG_0007.JPG



IMG_0008.JPG



IMG_0012.JPG



IMG_0016.JPG



IMG_0017.JPG



IMG_0021.JPG



IMG_0022.JPG



IMG_0026.JPG



IMG_0027.JPG



IMG_0004.JPG



IMG_0009.JPG



IMG_0014.JPG



IMG_0019.JPG



IMG_0024.JPG



IMG_0005.JPG



IMG_0010.JPG



IMG_0015.JPG



IMG_0020.JPG



IMG_0025.JPG



IMG_0003.JPG



IMG_0008.JPG



IMG_0013.JPG



IMG_0018.JPG

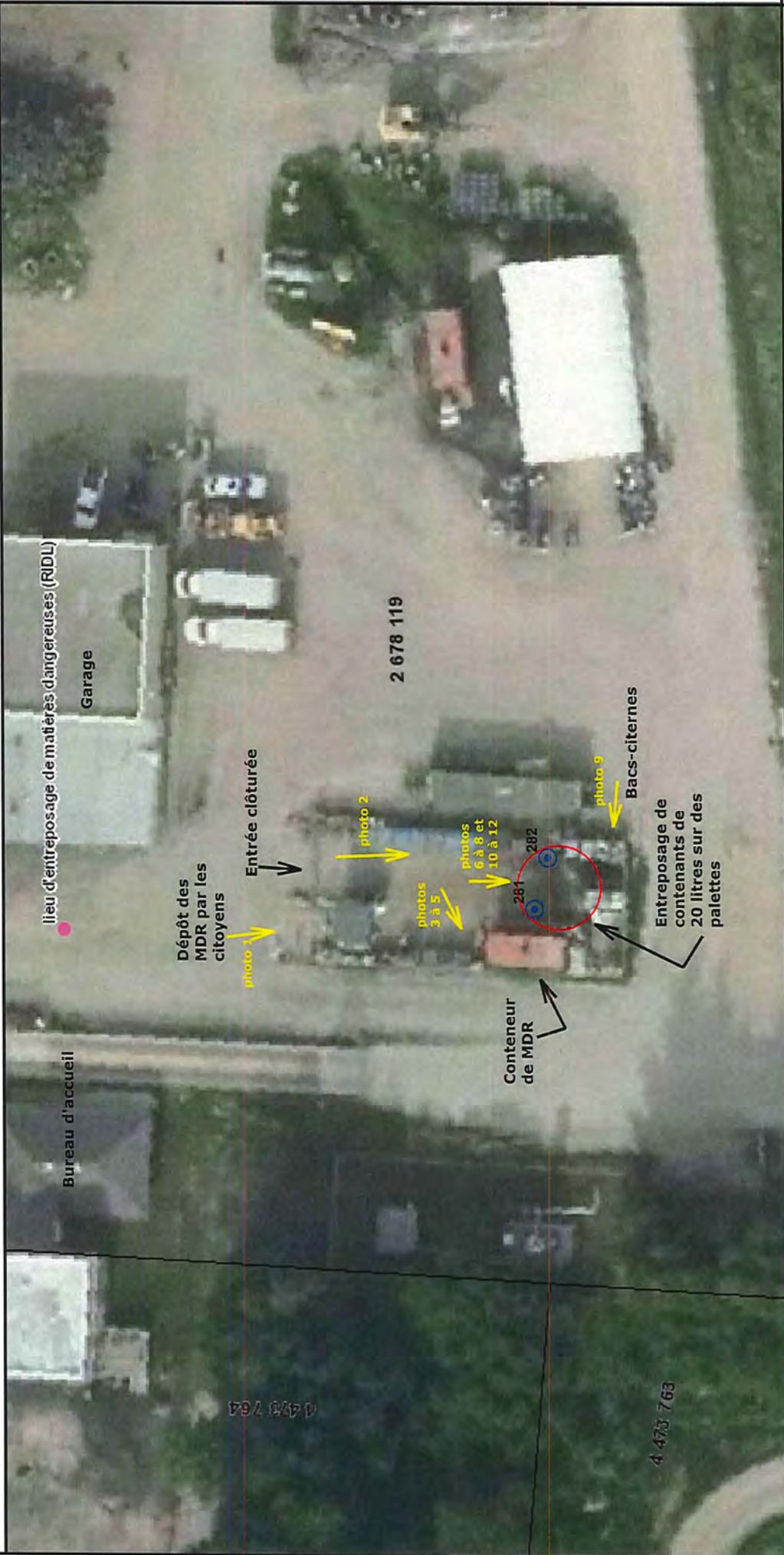


IMG_0023.JPG



IMG_0028.JPG

7610-15-01-03345-03 / R.I.D.L. Croquis du lieu lors de l'intervention du 15 octobre 2019



Échelle : 1 / 434

15m / 55ft

▲ points 2019-10-15.shp

▲ Lieux d'intervention

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autre lieu
- ⊗ Lieu inactif

▲ Composantes d'un lieu

- ▲
-

Orthos multizones 20 cm
2018 WMS

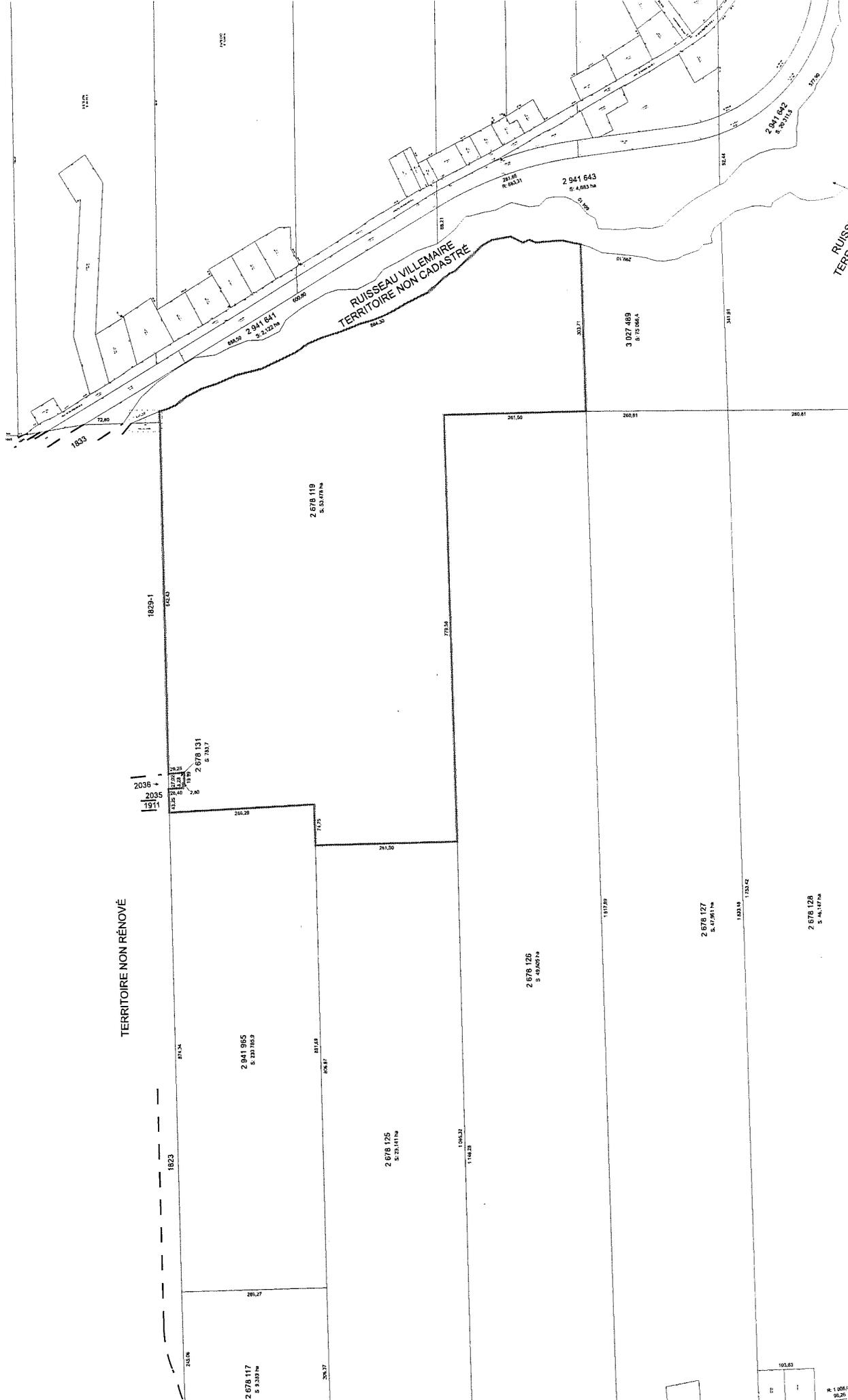
2018_Inv_Ecofor_20cm
B



Préparé par:
Amélie Turcot
Bureau de Ste-Thérèse (C)
2019-10-23



Source(s) des données :
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelle
Lambert conique conforme du Québec
NAD83 (North American Datum de 1983)
Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2019



103.63
1
R. 1,061
10.25

Contexte du mandat de rénovation

Numéro de dossier : 788245
 Circonscription foncière : Labelle

Dépôt au cadastre : 2004-02-03
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-02-05

Identification du lot

Numéro de lot : 2 678 119

Concordance(s)**Lot(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de lot : 16 pte, 17-12 pte
 Désignation secondaire : Rang 1
 Cadastre : Canton de Campbell

Numéro(s) de lot : 15A, 16A, 17A
 Désignation secondaire : Rang 2
 Cadastre : Canton de Campbell

Lot(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition

Numéro(s) de lot : 16 pte, 17 pte
 Désignation secondaire : Rang 1
 Cadastre : Canton de Campbell

Numéro(s) de lot : 15A, 16A, 17A
 Désignation secondaire : Rang 2
 Cadastre : Canton de Campbell

Propriétaire(s)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA LIÈVRE

Titre(s) de propriété

Mode(s) d'acquisition : Contrat
 Contrat
 Contrat

Numéro(s) d'inscription : 170594 Labelle
 172336 Labelle
 237521 Labelle

Localisation du lot

Municipalité(s) : Mont-Laurier (Ville)

Signature de l'arpenteur(e)-géomètre

Fait conformément aux dispositions de l'article :

Signé par : 10, L.R.O., c. R-3.1
 Philippe Mckale, arpenteur(e)-géomètre

Minute : 14109

Information provenant de l'habillage du plan

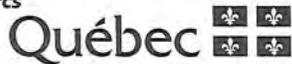
Projection MTM, fuseau : 9
 Version des instructions : 5

Mandat de rénovation :

2455
 Kiamika (Municipalité)
 Lac-des-Écorces (Municipalité)
 Mont-Laurier (Ville)

Municipalité(s) du mandat :

Morcellement foncier à jour en date du : 2004-01-26



REMISE DU DUPLICATA

Numéro de dossier : 7610-15-01-03345-03

Nom du dossier : Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Je soussigné(e), Michel Papineau, accepte de prendre possession
(nom du ou de la justiciable)

du duplicata mis sous scellé par le personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le 2019-10-15, au 1064, rue Industrielle
(date) (lieu d'échantillonnage)
Mont-Laurier

J'ai été informé(e) du mode et du délai de conservation recommandés pour assurer l'intégrité du duplicata. J'ai aussi été informé(e) de la possibilité de faire analyser le duplicata dans un laboratoire. Les échantillons identifiés sur le formulaire *Informations sur les prélèvements* m'ont été remis. Les numéros de scellés du duplicata sont les suivants :

E 022924

Signé à Mont-Laurier, le 2019-10-15
(ville) (date)

Michel Papineau
justiciable / en lettres moulées

[Signature]
signature du ou de la justiciable
CONTREMAÎTRE
fonction du ou de la justiciable

Amélie Turcot
représentant du Ministère / en lettres moulées

[Signature]
signature du représentant du Ministère

p. j. Formulaire *Informations sur les prélèvements*.

Nom : Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
 Adresse : 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier
 Numéro de dossier : 7610-15-01-03345-03

Feuille n° : 1 de 1

Numéro de l'échantillon	Nombre de contenants	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	Echantillon nature / type	Agent de préservation	Délai de conservation*	Liste des paramètres	Endroit du prélèvement et autres précisions sur l'échantillon
M1	1	2019-10-15	12h35	re-1 C	—	180	hydrocarbures aromatiques polycycliques	Composé de 4 contenants de 20 litres
J1	1	2019-10-15		re-1 C	—	180	hydrocarbures aromatiques polycycliques	
M2	1	2019-10-15		re-1 C	—	180	hydrocarbures pétroliers C10-C50	
J2	1	2019-10-15		re-1 C	—	180	hydrocarbures pétroliers C10-C50	
M3	1	2019-10-15		re-1 C	—	180	identification de produits pétroliers	
J3	1	2019-10-15	13h09	re-1 C	—	180	identification de produits pétroliers	
		2019-10-15						

* Malgré le délai de conservation susmentionné, l'échantillon du justiciable est détruit après un délai de conservation ou un délai maximal de 90 jours, selon l'échéance la plus courte.

Remarques sur les échantillons : _____

Document préparé par : Amélie Turcot Date : 2019-10-15
 Représentant du Ministère : Amélie Turcot Téléphone : 450 433-2000 Cellulaire : 3
 Courriel : amelie.turcot@mddep.gouv.qc.ca

#324

INFORMATIONS SUR LES PRÉLÈVEMENTS

Il est important de numérotter les formulaires surtout si plusieurs feuilles sont utilisées pour le même dossier.

Numéro de l'échantillon : Ce numéro doit être le même sur tous les contenants d'un même échantillon.

Nombre de contenants : Nombre de contenants utilisés pour un même échantillon.

Nature de l'échantillon : Indiquer les codes correspondant à votre échantillon.

air ambiant	aa	rejet atmosphérique	ra
eau naturelle : - de surface - souterraine	en-s en-n	résidu : - liquide - solide - boue - organique	re-l re-s re-b re-o
eau potable	ep	sol ou sédiment	ss
eaux usées, usagées, effluent et lixiviât	eu	tissu animal	ta
frottis	fr	tissu végétal	tv
précipitations acides	pa	autres	au

Type d'échantillon :

Composé	C	Instantané	I	Ponctuel	P
---------	----------	------------	----------	----------	----------

Endroit de prélèvement : Décrire le lieu de prélèvement par rapport à un élément physique observable (*exemple : en aval de la prise d'eau*), ou d'autres observations pertinentes.

Autres précisions sur l'échantillon :

Préciser davantage la nature de l'échantillon (*par exemple pour eu : effluent de papetière*). Dans le cas de l'eau potable, indiquer si un traitement de désinfection a été utilisé.

Conservation de l'échantillon :

L'échantillon doit être conservé à une température d'environ 4°C jusqu'au laboratoire.

Nom du projet	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	No bon de commande	No projet	No CR
Responsable	Turcot Amélie Tél. : (450) 433-2220 (324)		8442	5650
Client	CCEQ - Contrôle - Bureau de Ste-Thérèse		No soumission	
Adresse	DRCE Mtl, Laval, Lanaudière, Laurentides, 260, rue Sicard, bureau 200, Sainte-Thérèse			
Code postal	J7E 3X4	Télécopieur (450) 433-1315	Courriel	Amelie.Turcot@environnement.gouv.qc.ca

Prélevé par Turcot Amélie

Remarques Suivi de l'ANC 21 janvier 2019 et SAP 19 mars 2019

Certificats individuels Non

Objectif de prélèvement :

Caractère légal Oui

No Éch.	N° Contenant	Nb cont.	Date de prélèvement	Heure de prélèvement	Nature	Endroit de prélèvement	Paramètre	Mesurande
L049781-01	M-1	1	2019-10-15	12:35	re-o	contenants de 20 litres		
						Type d'échantillon C		Hydrocarbures aromatiques polycycliques
L049781-02	M-2	1	2019-10-15	12:35	re-o	contenants de 20 litres		
						Type d'échantillon C		Hydrocarbures pétroliers (C10 à C50)
L049781-03	M-3	1	2019-10-15	12:35	re-o	contenants de 20 litres		
						Type d'échantillon C		Identification de produits pétroliers

Remarque / Non conformité

Note au dossier
**Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental**

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de rédaction de la note : 13 novembre 2019

Responsable de l'intervention : Amélie Turcot

N° intervention : 301377354

Type d'intervention : Inspection pour suivi de
manquement

N° gestion documentaire : 7610-15-01-03345-03

N° de la note au dossier : 401870686

N° demande : 200027630

Type de demande : Programme de contrôle

But de la note : Documenter l'intervention suite à la demande d'analyse des échantillons prélevés lors de l'inspection du 15 octobre 2019.

Lieu concerné par la note

Nom du lieu : lieu d'entreposage de matières dangereuses (RIDL)

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : X2122989

Type de lieu : lieu d'entreposage de matières dangereuses

Localisation du lieu : 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre		1064, rue Industrielle Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6	24425712

2 Remarques

Date du prélèvement : 15 octobre 2019

Date de réception du prélèvement : 17 octobre 2019

Date de l'analyse : 7 octobre 2019

Composition : 740 g/kg d'hydrocarbures pétroliers

3 Conclusion

L'échantillonnage a permis de constater la présence d'hydrocarbures pétroliers dans les contenants constatés sur le lieu de l'inspection le 15 octobre 2019.

4 Signature

Rédigé par : Amélie Turcot

Signature :

Date de signature : 13 novembre 2019

Client: CCEQ - Contrôle - Bureau de Ste-Thérèse
DRCE Mtl, Laval, Lanaudière, Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Nom de projet: Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
Responsable: Turcot Amélie
Téléphone: (450) 433-2220
Code projet client:

Date de réception: 17 octobre 2019
Numéro de dossier: L049781
Bon de commande:
Code projet CEAEQ: 8442

Numéro de l'échantillon: L049781-01

Préleveur: Turcot Amélie
Description de l'échantillon: M-1
Description de prélèvement: contenants de 20 litres
Point de prélèvement:
Nature de l'échantillon: résidu organique

Date de prélèvement: 15 octobre 2019

Hydrocarbures pétroliers (C10 à C50)

Méthode: MA. 400 - HYD. 1.1

Date d'analyse: 7 novembre 2019

Résultat Unité

LDM

Hydrocarbures pétroliers (C10 à C50)

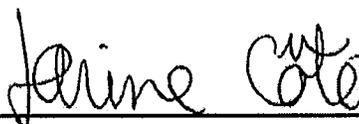
740 g/kg

8,1

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Certificat approuvé le 11 novembre 2019



Karine Côté, chimiste
Contaminants organiques, Laval

Légende:

ABS: Absence

DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM

INT: Interférences - Analyse impossible

ND: Non détecté

ST: Sous-traitance

PR: Présence

RNF: Résultat non disponible

NDR: Détecté - Mais ne satisfait pas le rapport isotopique

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

VR: Voir remarque

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans le consentement écrit du CEAEQ

Version 1 (1242561)

Client: CCEQ - Contrôle - Bureau de Ste-Thérèse
DRCE Mtl, Laval, Lanaudière, Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Nom de projet: Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
Responsable: Turcot Amélie
Téléphone: (450) 433-2220
Code projet client:

Date de réception: 17 octobre 2019
Numéro de dossier: L049781
Bon de commande:
Code projet CEAQ: 8442

Numéro de l'échantillon: L049781-01

Préleveur: Turcot Amélie
Description de l'échantillon: M-1
Description de prélèvement: contenants de 20 litres
Point de prélèvement:
Nature de l'échantillon: résidu organique

Date de prélèvement: 15 octobre 2019

Identification de produits pétroliers

Méthode: MA. 408 - IPP

Date d'analyse: 7 novembre 2019

Résultat Unité

LDM

Produit pétrolier identifié

Voir Remarque

Remarque(s)

Niveau: Paramètre

No Éch.: L049781-01 Paramètre: Identification de produits pétroliers

Remarque

Ce paramètre ne fait pas partie de la portée d'accréditation du Conseil canadien des normes.

Remarque

Cet échantillon a été analysé par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à flamme ionisante afin d'identifier les produits pétroliers présents. Le chromatogramme obtenu indique la présence de produits pétroliers de la famille des hydrocarbures lourds non comparables à nos étalons entre les balises C18 et C50

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Certificat approuvé le 11 novembre 2019

Karine Côté, chimiste
Contaminants organiques, Laval

Légende:

ABS: Absence

DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM

INT: Interférences - Analyse impossible

ND: Non détecté

ST: Sous-traitance

PR: Présence

RNF: Résultat non disponible

NDR: Défecté - Mais ne satisfait pas le rapport isotopique

TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

VR: Voir remarque

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans le consentement écrit du CEAQ

Version 1 (1242563)